

Siège Social Bureau
28, boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau
122, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site Internet :
www.cabinet-pierquin.com

"FEDERATION CONNAITRE ET PROTEGER LA NATURE"

Association régie par la loi
du 1er Juillet 1901

Siège Social
43 Grande Rue
08430 POIX-TERRON

SIRET 383 480 712 00025
CODE NAF 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2025
(Du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Mesdames et Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de « **Fédération Connaitre et Protéger la Nature** » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les postes comptables relatifs aux Produits d'exploitation et aux Stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

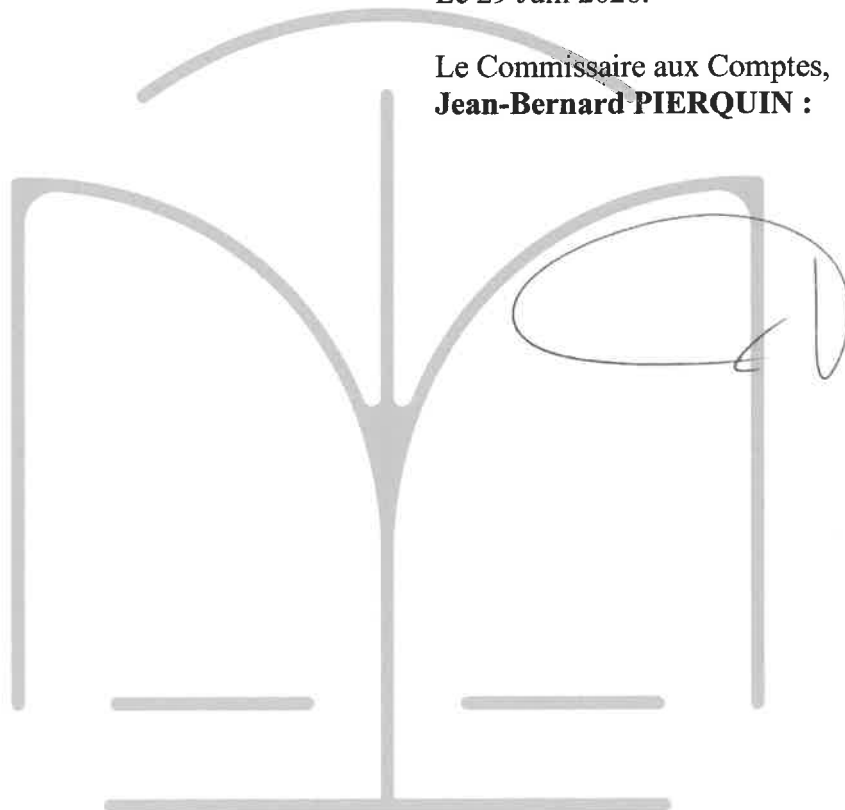
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 29 Juin 2026.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



Bilan : l'actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais de développement	14 511	14 511		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	80 474	63 544	16 929	14 706
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	82 165	81 774	391	1 088
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	152		152	152
Total (I)	177 316	159 829	17 487	15 961
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	173 339	3 883	169 456	143 355
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 497		13 497	12 236
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres créances	54 644		54 644	47 343
. Charges constatées d'avance	2 134		2 134	1 085
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	77 844		77 844	73 982
Total (II)	321 458	3 883	317 576	278 000
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL ACTIF	498 775	163 712	335 063	293 961

Bilan : le passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	153 931	153 931	
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires	20 000	20 000	
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres	3 822	3 822	
Report à nouveau	39 220	37 724	1 495
Excédent ou déficit de l'exercice	1 348	1 495	-147
Situation nette (sous total)	218 321	216 973	1 348
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	8 211	12 726	-4 515
Provisions réglementées			
Total (I)	226 532	229 699	-3 167
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	52 300		52 300
Total (II)	52 300		52 300
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 847	26 928	-5 081
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	31 027	34 388	-3 361
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 357	2 947	410
Produits constatés d'avance			
Total (IV)	56 231	64 262	-8 031
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF	335 063	293 961	41 102
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	49 136	49 565	-429
Ventes de biens et services			
. Ventes de biens	234 299	276 581	-42 282
. dont ventes de dons en nature			
. Ventes de prestations de services	28 531	29 120	-589
. dont parrainages	97	193	-96
Produits de tiers financeurs			
. Concours publics et subventions d'exploitation	243 364	192 631	50 733
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable			
. Ressources liées à la générosité du public			
. Dons manuels	6 576	7 481	-905
. Mécénats			
. Legs, donations et assurances-vie			
. Contributions financières			
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		196	-195
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	2 848	12 637	-9 790
Total des produits d'exploitation (I)	564 753	568 210	-3 458
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	82 502	75 617	6 885
Variations stocks	-26 497	-11 121	-15 376
Autres achats et charges externes	231 694	283 995	-52 302
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	10 634	11 657	-1 023
Salaires et traitements	161 433	158 264	3 168
Cotisations sociales	43 376	42 188	1 188
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 970	6 626	1 344
Dotations aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Reports en fonds dédiés	52 300		52 300
Autres charges	876	240	636
Total des charges d'exploitation (II)	564 287	567 466	-3 180
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	466	744	-278
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés	882	751	131
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	882	751	131
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change			

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)			
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	882	751	131
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 348	1 495	-147
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et dépréciations			
Total des produits exceptionnels (V)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VI)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)			
Total des produits (I + III + IV)	565 635	568 962	-3 327
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	564 287	567 466	-3 180
EXCEDENT OU DEFICIT	1 348	1 495	-147
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
. Dons en nature	21 310	22 485	-1 175
. Prestations en nature			
. Bénévolats			
Total	21 310	22 485	-1 175
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services			
. Prestations			
. Personnel bénévole	21 310	22 485	-1 175
Total	21 310	22 485	-1 175

Préambule

FEDERATION CONNAITRE ET PROTÉGER LA NATURE

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 335 063,01 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 348,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2026 par les dirigeants.

Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Cette application constitue un changement de méthode comptable qui introduit plusieurs modifications impactant la présentation des états financiers ainsi que la comptabilisation de certaines opérations :

Résultat exceptionnel : sa définition a été amendée. Outre les écritures comptables d'origine purement fiscale ainsi que les corrections d'erreurs déjà comptabilisées dans le résultat exceptionnel, dorénavant, seuls les produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel y sont également inscrits.

Transferts de charges : cette pratique est supprimée. Ces produits sont désormais comptabilisés en fonction de leur nature, soit en diminution des postes de charges concernés, soit en produits d'exploitation.

Principes, règles et méthodes comptables

Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce et le règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Frais de recherche	5 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Autres immos incorporelles	5 ans
Travaux et agencements	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

*(suite)***Notes sur le bilan actif****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	85 885	9 100		94 985
Immobilisations corporelles	82 165			82 165
Immobilisations financières	167			167
TOTAL	168 217	9 100		177 317

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	14 511			14 511
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	56 667	6 877		63 544
TOTAL I	71 178	6 877		78 055
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	853			853
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	60 281	611		60 892
Emballage récupérables et divers	19 943	86		20 029
TOTAL II	81 077	697		81 774
TOTAL GENERAL (I+II)	152 255	7 574		159 829

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires	146 842	26 497		173 339
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	146 842	26 497		173 339

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	152		152
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	13 497	13 497	
Autres créances	54 552	54 552	
Charges constatées d'avance	2 134	2 134	
TOTAL	70 335	70 183	152

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	73
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	49 783
TOTAL	49 857

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	3 486	396		3 882
Comptes de tiers				
Comptes financiers				
TOTAL	3 486	396		3 882

(suite)**Notes sur le bilan passif****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	153 931				153 931
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	20 000				20 000
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	3 822				3 822
Dont générosité du public					
Report à nouveau	37 724	1 495			39 220
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 495	1 348		1 495	1 348
Dont générosité du public					
Situation nette	216 973	2 843		1 495	218 321
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	12 726			4 515	8 211
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	229 699	2 843		6 010	226 532
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public		52 300				52 300	
TOTAL		52 300				52 300	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 847	21 847		
Dettes fiscales et sociales	31 027	31 027		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 667	2 667		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	55 541	55 541		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 699
Dettes fiscales et sociales	21 077
Autres dettes	2 667
TOTAL	28 442

(suite)

Autres informations

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 960E.